

B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



Solidarité avec Sommières les 25 et 26 octobre :
Merci à tous pour votre générosité .

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Informations diverses

Animations: Théâtre le 16 novembre, Téléthon les
6 et 7 décembre

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

6 septembre et 15 octobre 2002

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

Absent le 6 /09 : Christian Lanne-Petit, a donné pouvoir de voter à Monique Clament
Absent le 15/10 : Francis Laclau .

Secrétaire de séance le 6/09 : Hubert Lassègues

Secrétaire de séance le 15/10 : Alain Guilhemjouan.

• **Intercommunalité**

✓ **Communauté d'agglomération paloise : comment y entrer ?**

La presse fait largement écho des tumultes soulevés par l'adhésion prochaine de notre commune et de celle de Lée à la communauté paloise . Ces querelles, qui sont motivées uniquement par des questions de représentation et de pouvoir, sont sans intérêt pour nous, dans l'immédiat, et sans conséquence sur notre intégration prévue au 1^{er} janvier 2003 . Il n'en reste pas moins désagréable, pour les communes d'Artigueloutan et de Lée, d'être ainsi prises en otages et de servir de prétexte à des règlements de comptes personnels bien éloignés de l'idée que l'on peut avoir des responsabilités et des fonctions d'élus, maire et conseillers municipaux de certaines communes .

✓ **Sivom de la Vallée de l'Ousse : comment en sortir ?**

Le Sivom de la Vallée de l'Ousse n'est pas encore dissous malgré la constitution en janvier 2002 de la communauté de communes Ousse-Gabas qui regroupe la majeure partie des communes adhérentes au Sivom .

La commune d'Artigueloutan qui faisait partie du Sivom au titre d'une seule compétence, la collecte des verres, a reçu une série de sommes à payer dont le montant dépasse largement la prévision budgétaire et paraissent injustifiées .

- participation au fonctionnement du Sivom, de janvier 2002 à juillet 2002 = 388,49 €
- participation au salaire de la secrétaire = 571,74 €
- participation au salaire de la chargée de mission = 582,73 €

- participation au financement du Plan local de randonnée
(PLR) = 1 744,54 € .

Si la part relative au fonctionnement du Sivom pour les premiers mois de l'année n'est pas contestée, les autres cotisations ainsi que leurs montants élevés laissent perplexes . Madame le Maire fait lecture au Conseil des courriers échangés entre la commune et le Président du Sivom, Mr Brusset : les explications fournies ne permettent pas de comprendre encore le fondement de ces titres à payer . En conséquence, un rendez-vous a été demandé à Mr Brusset afin de régler le problème rapidement . Mme le Maire indique au Conseil que, dans l'attente, ces titres ne seront pas réglés malgré les rappels insistants de la perception de Pontacq .

• ***Plan de Prévention des Risques d'Inondations***

L'arrêté préfectoral portant approbation du PPRI a été notifié à la commune le 10 août . Suite à cette dernière formalité, le PPRI doit être annexé au POS au titre de servitude publique ; les règles du PPRI s'imposent au POS de la commune .

Le Maire rappelle que le PPRI est un document prescrit et élaboré par les services de l'Etat . Le rôle de la commune et de ses élus a été, lors de cette procédure longue (6 ans) de tenter de concilier la prise en compte du risque d'inondation et les intérêts des particuliers « sinistrés » par le règlement du PPRI . L'enquête publique a permis aux propriétaires et à la commune de s'exprimer . A son issue, les conclusions du commissaire enquêteur étaient favorables à l'adoption du plan et aucunes des modifications souhaitées n'étaient prises en compte.

Le rôle du maire a été, en collaboration avec les particuliers, de tenter d'infléchir la position de l'Etat : toutes les demandes de modifications ont été pareillement soutenues et certaines avec succès.

Après une rencontre avec Mr Zabulon, Secrétaire Général du Préfet, nous avons obtenu l'assurance que certaines demandes seraient prises en compte : il s'agissait de modifications qui concernaient des zones situées en aléa faible et proche de zones déjà urbanisées . Par contre, il était vain d'espérer un changement de zonage pour les terrains situés en zone « aléa moyen » sachant de plus que les relevés topographiques, réalisés par un géomètre expert à la demande des propriétaires, confirmaient et aggravaient le caractère inondable de ces parcelles .

Aujourd'hui la seule voie possible, pour les particuliers reste le recours en annulation de l'arrêté préfectoral : deux particuliers ont déposé un tel recours , Messieurs Lascassies et Andeu .

Le plan de prévention des risques d'inondations sur notre commune est certainement imparfait et par là-même, sujet à réclamations, contestations, reproches et critiques . Les légitimes observations qui s'expriment ne

devraient pas néanmoins se tromper de cible et devraient s'appuyer sur des réalités : le maire invite ceux qui sont mécontents à venir examiner le PPRI, le POS, afin qu'ils parviennent à une approche sincère du problème à partir d'éléments incontestables.

- **Centre communal d'action sociale : Solidarité sinistrés des inondations .**

- ✓ Réuni le 25 et le 30 septembre, le CCAS d'Artigueloutan a décidé d'organiser une manifestation de solidarité envers les sinistrés du Gard, particulièrement à l'intention de Sommières, petite ville dévastée par les inondations .Le choix de Sommières a été motivé par la présence dans notre conseil municipal, d'un ancien habitant de cette ville, Alain Personne dont les parents et la famille ont été les témoins et les victimes de cette catastrophe .

Les communes sollicitées , Andoins, Idron, Lée, Ousse, Sendets, Nousty ont accepté de participer et c'est en étroite collaboration qu'un programme d'activités sur deux jours a été mis en œuvre .

- ✓ Après l'€uro et l'APA, le centre communal d'action sociale propose une information sur le droit des successions : Raphaël Tachot, notaire, animera une réunion le samedi 23 novembre à Artigueloutan à 15 heures .
- ✓ Un stage de formation aux premiers secours pourrait être organisé à Artigueloutan : dispensé par les pompiers, le coût par personne s'élèverait à 45 €.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître à la Mairie.

- **Révision du règlement des salles municipales**

Suite à de fréquentes plaintes émanant des riverains, le conseil municipal avait décidé , lors de la réunion du 12 juin, de durcir la réglementation .

Après une rencontre avec les voisins des salles municipales et réflexion de la commission vie locale, le maire propose au Conseil d'adopter les mesures suivantes :

- ✓ **Retenue de la caution** : la caution sera systématiquement retenue en cas de plaintes des riverains et constat des nuisances par le maire .
- ✓ **Diminution des autorisations** : les salles ne seront plus louées, en soirée, pour des anniversaires ou autres fêtes de famille . Les réservations effectuées avant cette décision seront, bien entendu, honorées.

Les locations pour des repas de famille, le midi ,avec restitution des clés à 22 heures restent autorisées .

Les réceptions et repas à l'occasion de mariages de jeunes d'Artigueloutan resteront possibles, dans le respect de toutes les règles édictées .

- ✓ **Réglementation du stationnement sur la place et sur la rue de l'Eglise** : pour toutes les manifestations associatives ou privées, le stationnement sur la place et sur la rue de l'Eglise sera strictement interdit . Les troubles à la tranquillité du voisinage seront également susceptibles de conduire à la retenue de la caution.
- ✓ **Tarifification** : le maire propose au Conseil de revoir le tarif de location des salles en ce qui concerne les apéritifs de mariage : le tarif appliqué jusqu'alors correspondait à une location pour un repas, soit 92 euros .Il est proposé de fixer un tarif moindre pour ces occasions et correspondant mieux à l'occupation réelle des locaux : après débat, le conseil municipal décide de fixer à 45 € la location de la salle pour les apéritifs de mariage ou réceptions limitées à quelques heures en début de soirée .

• **Syndicat intercommunal d'Assainissement**

Diverses modifications statutaires doivent être approuvées par le Conseil Municipal :

- ✓ **Elargissement des compétences** : le diagnostic, le contrôle et la gestion des systèmes d'assainissement non collectif sont confiés au syndicat ;
- ✓ **Elargissement du périmètre** : adhésion des communes de Hours, Lucgarrier, Limendous et Lourenties ;
- ✓ **La communauté d'agglomération paloise se substitue aux communes de Ousse, Sendets et Idron pour la compétence assainissement ;**
- ✓ **Règlement d'assainissement non collectif proposé par le syndicat** : lecture faite, le conseil demande au Président du syndicat, Hubert Lassègues, de prévoir une version allégée destinée à tous les foyers concernés .

Après débat, le conseil accepte à l'unanimité ces modifications .

• **Redevance ordures ménagères**

L'automne, c'est l'époque des feuilles ...d'impôts : impôts locaux et redevance ordures ménagères .

Pour rappel, les impôts locaux, taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe sur le foncier bâti et non bâti ont augmenté de 2% en ce qui concerne la part communale .

La redevance OM est calculée en fin d'année en fonction des dépenses réalisées et du nombre de redevables sur toute l'année .

Pour mémoire, la redevance 2001 s'élevait à 160 F soit 24,39 € .

La redevance doit couvrir les frais suivants :

La collecte = 3 258,95 €

La déchetterie	= 3 069,48 €
Le traitement	= 13 509,53€

La fourniture gratuite des sacs poubelle revient à 973,54 .

Cette année, il faut constater une très importante augmentation du tarif du traitement des déchets : + 11,46 € à la tonne .

Pour l'année, le montant de dépenses à couvrir s'élève à 19 837,96 €, la prévision en avril 2002 était de 19 900 € .

La redevance s'élèvera donc à 25,27 € par habitant pour couvrir les dépenses .

Pour l'année 2003, notre adhésion à la communauté paloise entraînera la disparition de la redevance, remplacée par la taxe « Ordures Ménagères » .

• **Carrefour RN 117 / CD 215**

Suite à un projet de modification d'un arrêté préfectoral visant à permettre la circulation sur la RN117 de poids lourds de plus de 7,5 T, les élus des communes riveraines de cette nationale ont manifesté auprès des services de la DDE leur opposition à cette augmentation du trafic routier . Une réunion de concertation entre les élus, les services DDE et les représentants des transporteurs, organisée le 13 septembre, n'a pas permis de parvenir à un quelconque accord .

Cette rencontre aura tout au moins permis d'entendre enfin parler de notre carrefour giratoire : ce projet, s'il est bien inscrit au contrat de plan Etat/Région valide jusqu'en 2006, ne constitue pas pour autant une priorité et ne bénéficiera, vraisemblablement, d'aucun financement dans les trois prochaines années.

En conséquence, le maire a demandé aux représentants de la DDE d'étudier la mise en place rapide de feux tricolores : cet aménagement, moins coûteux qu'un rond point résoudrait notre principal souci : que le flux de voitures venant de Pau ou de Tarbes soit stoppé afin de permettre aux habitants d' Artigueloutan de traverser cette nationale en sécurité .

Cette démarche a reçu l'assentiment de la commune d'Andoins : une pétition sera proposée à la signature des habitants de nos deux communes prochainement . Nous vous demandons de soutenir massivement cette action afin d'obtenir dans les meilleurs délais l'assurance que notre demande sera prise en compte et ce carrefour aménagé .

Un registre de signatures sera ouvert à la Mairie à compter du 12 novembre .

• **Ecole : rentrée scolaire, cantine.**

- ✓ Effectif scolaire : la quatrième classe a pu être maintenue grâce à un effectif de 80 élèves et malgré le départ de 19 enfants, 9 passages en sixième et 10 enfants qui sont scolarisés dorénavant dans d'autres écoles, publiques ou privées . Mme le Maire expose au conseil qu'aucune dérogation au principe de scolarisation obligatoire dans la commune du domicile n'a été donnée ; en conséquence, les frais

attachés à l'accueil de ces enfants dans les écoles publiques ne peuvent nous être imputés .

- ✓ Cantine : la Sodexo a augmenté le prix du repas de 2,23% : le maire propose au conseil d'appliquer la même augmentation ce qui portera le prix du repas de 2,45€ à 2,50€ .
- ✓ Garderie : il est proposé de maintenir le tarif actuel de la garderie, soit 0,61€.

• **Redevance d'occupation du domaine public**

Le Maire donne connaissance au Conseil du décret du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité .

Elle propose au Conseil de fixer le montant de la redevance au taux maximum, soit 153 € par an .

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition .

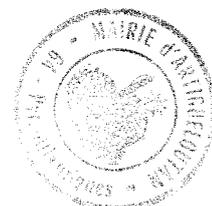
• **Conseil municipal de jeunes**

Georges Pouban fait au conseil le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre entre les commissions vie locale et école dont l'objet était de réfléchir à la mise en place d'un conseil municipal de jeunes. Le rôle de cette instance serait de proposer et mettre en œuvre des actions nouvelles concernant la vie, l'animation de la commune, les besoins des habitants et les réponses à y apporter.

Ce conseil municipal pourrait être constitué en janvier 2003 : il serait composé au maximum de 15 membres élus parmi les jeunes âgés de 10 à 15 ans pour une durée de deux ans . Environ 50 jeunes sont concernés, ils recevront personnellement un courrier les invitant à participer à une réunion d'information qui aura lieu le samedi 23 novembre à 11 heures à la Mairie. Des représentants du conseil municipal de Soumoulou, adultes et jeunes, nous feront part de leur expérience .

• **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie commémorative de l'Armistice aura lieu le lundi 11 novembre à 11h30 devant le Monument aux morts. Un vin d'honneur réunira les participants.



INFORMATIONS DIVERSES

- **Liste électorale** : les inscriptions seront prises jusqu'au 31 décembre .

- **Recensement militaire** : les jeunes nés en octobre, novembre ou décembre 1986 doivent être recensés avant le 31 décembre .

- **Chorale DOMISONG** : l'ensemble vocal Domisong que vous avez pu écouter à l'Eglise d'Artigueloutan en juin dernier invitent les personnes désireuses de se joindre à leur groupe à contacter la responsable Dominique Désert au 06 80 02 14 33

- **Téléthon 6 et 7 décembre 2002** : les communes d'Andoins, Artigueloutan, Idron, Lée, Ousse, Sendets, Nousty préparent le programme du Téléthon : rendez-vous sportifs et animations dans toutes les communes. Le programme détaillé sera disponible prochainement .

- **Banque alimentaire** : vous pourrez déposer vos dons à la Mairie durant la semaine du lundi 25 au samedi 30 novembre .

- **Samedi 23 novembre à 15 h, salle « petite Ourse »** : le CCAS vous invite à rencontrer Mr Raphael Tachot, notaire : il répondra à toutes les questions que vous vous posez sur le droit des successions .